

APRÈS ART. 4 QUATER

N° CL1417

## ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

### AMENDEMENT

N ° CL1417

présenté par  
M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani et M. Molac

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4 QUATER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.